

Assemblée générale ordinaire d'ORES Assets

Avis au public

La seconde Assemblée générale d'ORES Assets se tiendra le jeudi 28 novembre 2024 à 18 heures 30, Avenue Jean Monnet 2 à 1348 Louvain-la-Neuve.

L'Ordre du jour ainsi que l'ensemble de la documentation afférente à chacun des points portés à l'agenda de cette Assemblée générale est disponible sur le site internet de notre intercommunale : <https://www.ores.be/ores-assets/assemblees-generales>.

Conformément à l'article L1523-13, al. 4 et 5 du CDLD - repris à l'article 25 D de nos statuts -, la séance de cette Assemblée générale est ouverte à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes associées.

Afin de nous permettre de les accueillir dans les meilleures conditions possibles, il est impératif que les citoyens – tout comme les délégués - s'inscrivent, pour le 22 novembre 2024 au plus tard, à l'adresse suivante : infosecretariatores@ores.be ou par téléphone aux numéros 087/59.37.49 ou 071/54.75.65.

Les personnes qui ne se seraient pas inscrites préalablement pourraient se voir refuser l'accès à la salle de réunion pour garantir l'accès et la sécurité des personnes inscrites.

Par ailleurs, tout citoyen a également la possibilité d'adresser toute question sur les ordres du jour de cette Assemblée par écrit – avant le 22 novembre 2024 – à l'adresse suivante: infosecretariatores@ores.be. Une réponse sera publiée sur notre site internet avant la tenue de l'Assemblée générale le 28 novembre 2024 ; de plus, les questions posées seront reprises à l'annexe du procès-verbal de notre Assemblée générale (qui sera également publiée sur notre site).

ORES Assets se tient à votre disposition pour toute information complémentaire à l'adresse mail précisée ci-avant.

Au plaisir de vous rencontrer.